

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
31 mai 2023

PUBLIE LE : 09 JUIN 2023

Délibération n°230531-5 : -Marché SID23B « Exploitation du centre de tri des déchets ménagers et assimilés Cyrène » - Signature

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 31 MAI 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour le compte administratif 9 pour les autres délibérations

OBJET : MARCHÉ SID23B « EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS CYRENE » - SIGNATURE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 ;

CONSIDÉRANT que la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers et assimilés multi-filières Cyrène et d'une déchèterie, conclue le 1^{er} juillet 2014 avec la société Generis, filiale de Veolia, arrive à échéance le 30 juin 2023 inclus ;

CONSIDÉRANT parallèlement que le Syndicat est lauréat de l'appel à projets piloté par CITEO, relatif à la construction d'un nouveau centre de tri d'une capacité d'environ 30 000 tonnes par an, comportant un vide de tri d'environ 6 000 tonnes, pour mise en service prévue au plus tard le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a décidé de confier à nouveau l'exploitation du centre à un prestataire privé, entre l'échéance de l'actuelle convention de délégation de service public et l'exploitation du nouveau centre de tri modernisé au plus tard le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que le marché public SID23B « Exploitation du centre de tri des déchets ménagers et assimilés Cyrène » a été publié le 17 mars 2023 selon le formalisme de l'appel d'offres ouvert, arrêtant pour date limite de remise des offres le 20 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette publication, deux offres ont été réceptionnées et analysées conformément aux critères d'analyse des offres définies dans le règlement de la consultation ;

CONSIDÉRANT l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres du Syndicat lors de sa séance du 25 mai 2023.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution du marché public SID23B « Exploitation du centre de tri des déchets ménagers et assimilés CYRENE » par la commission d'appel d'offres du Syndicat à la société SEPUR, sise ZA du Pont-Cailloux Route des Nourrices 78850 Thiverval-Grignon SIRET 350 050 589 00240, pour un montant global et forfaitaire de 9 059 112,83 euros HT.

AUTORISE le Président à signer le marché public afférent et tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 09 JUIN 2023

Transmis en préfecture et affiché le 09 JUIN 2023

Pour Extrait Conforme

Philippe BARRON
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal